

## Vol a l'etalage, risques et sanctions

Par **Thix95**, le **18/03/2020** à **02:56**

Bonjour,

J'ai commis hier un vol a l'etalage dans un supermarché pour une somme de 28 euros, avec mon ami nous nous sommes fait attraper par le vigile dès les portiques dépassés. La nous avons rempli un dépôt de plainte dans le magasin puis la gendarmerie est venue pour vérifier nos identités ?? Nous avons reconnu les faits et payés le montant de ce que nous avons volés. Les gendarmes nous ont dit que ce serait sûrement classé sans suite mais qu'il faudrait tout de même revenir à la gendarmerie pour faire les depositions. Suite à cela j'ai plusieurs questions. Tout d'abord est ce que pour cette somme de 28 euros et pour un premier vol nous risquons d'être convoqué au TGI ? Ou est ce qu'il y a de fortes chances que cela soit classé sans suite comme l'ont dit les gendarmes ? De plus j'ai déjà un rappel à la loi pour une autre affaire qui n'a rien à voir, est ce que cela peut favoriser le fait que je sois jugé ou c'est seulement une cause aggravante et j'ai tout autant de risques d'être jugé qu'une personne sans rappel à la loi ? Et pour finir, dans quels cas je risque d'avoir un casier judiciaire et n'y a t'il pas des moyens pour éviter ça car en tant qu'etudiant en biologie, je ne peux me permettre d'avoir de casier dans ce secteur. Merci beaucoup pour vos réponses

Par **Isidore Beautrelet**, le **18/03/2020** à **09:09**

Bonjour

Tout d'abord je précise que nous ne sommes qu'un forum étudiant.

Ensuite cette question a déjà été posée plusieurs fois sur le forum, vous trouverez la réponse à la plupart de vos questions en consultant ce sujet

<https://www.juristudiant.com/forum/risques-vol-a-l-etalage-t32503.html>